

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 24 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à Mme Pascale PARPEX

ÉTAIT ABSENT :

M. Denis MORON

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

12 JUL. 2023

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230629-2023-025-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION : Signature d'une convention de partenariat avec le SIGEIF pour la réalisation d'études préalables et la réalisation d'un projet de production d'électricité solaire photovoltaïque

N°2023/025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention de partenariat pour le projet de production d'électricité solaire photovoltaïque prenant la forme d'une opération d'autoconsommation collective,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 20 juin 2023,

Considérant l'intérêt de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Sèvres, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial,

Considérant la nature et l'exposition favorables de la toiture de l'école élémentaire Croix-Bosset pour la production d'électricité photovoltaïque,

Considérant l'intérêt de l'accès à l'expertise du SIGEIF dans la conduite d'opérations de productions d'électricité photovoltaïque,

Considérant l'intérêt de l'accès au financement des études préalables par le SIGEIF dans le cadre de ce projet,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

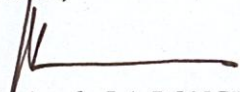
Approuve la convention de partenariat pour le projet de production d'électricité solaire photovoltaïque prenant la forme d'une opération d'autoconsommation collective.

ARTICLE 2.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se référant à cette affaire permettant d'accéder aux subventions.

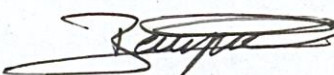


POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,


Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :